

**SERVICE DE LA SÉCURITÉ
ET DE L'ESPACE PUBLICS**



VILLE DE
GENÈVE

COMMUNAUTE GENEVOISE D'ACTION
SYNDICALE (CGAS)
Monsieur Yves MUGNY
Rue des Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève

Genève, le 15 janvier 2013

**RASSEMBLEMENT SYNDICAL en solidarité avec le conflit social qui
oppose, à Neuchâtel, le groupe de cliniques privées GSMN et les
syndicats du secteur de la santé**

Le mercredi 16 janvier 2013 de 9h30 à 14h00 à la rue du Nant 4

IMPORTANT

**Numéro de dossier : N° 40,200,002,218.000 / 154872
doit être rappelé lors de tout échange de courrier**

N/réf. : Pereiras D.
☎ 022.418.62.11

Monsieur,

Référence est faite à votre courriel du 10 janvier 2013 concernant la manifestation citée en titre.

Sous réserve de l'autorisation du Département de la sécurité, nous vous accordons la permission d'organiser la manifestation citée en titre aux conditions suivantes :

- les piétons ne devront pas être importunés ou se sentir contraints de répondre ou de participer d'une manière quelconque à une discussion à laquelle ils ne souhaiteraient pas prendre part ;
- le cheminement des piétons ne devra aucunement être entravé, ils ne seront pas incités à se déporter sur la chaussée ;
- la tranquillité et la quiétude publiques devront être respectées ;
- aucun véhicule n'est autorisé à stationner en infraction sur la voie publique ;
- les lieux seront laissés en parfait état de propreté ;
- le trafic routier, notamment celui des lignes des Transports Publics Genevois ne devra pas être perturbé par la manifestation ;
- si d'autres groupements devaient obtenir l'autorisation d'occuper un emplacement à proximité du vôtre, il vous appartiendrait de prendre toutes les dispositions utiles pour que votre présence conjointe ne soit pas préjudiciable à l'ordre public ;
- conformément à votre requête, aucune infrastructure ne pourra être installée sur le domaine public.

Veillez noter que vous avez l'entière responsabilité dudit rassemblement, de sorte qu'en cas de débordements, ceux-ci pourraient vous être imputés. Il vous incombe de tout mettre en œuvre pour que les participants respectent les conditions susmentionnées.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le chef de Section



Christophe LAMBELET

Copie au Département de la sécurité